

REUNION DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le 26 septembre à 14 heures 43 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL NOIRET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, M. CLAUDE CHAIDRON, M. BERNARD DAVERGNE, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, MME CATHERINE QUIGNON, MME SEVERINE MORDACQ

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, M. DELNEF pour M. DAVERGNE, Mme QUIGNON pour Mme DAMIS-FRICOURT, Mme BENEDINI pour M. STOTER, Mme MORDACQ pour M. VARLET, M. JARDE pour Mme DELETRE.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

En vertu des dispositions de l'article L3132-4 du CGCT, M. de JENLIS informe l'Assemblée de la mise en œuvre de la garantie d'emprunt accordée à SOLIHA Somme par délibération n°3.6 du 6 septembre 2010 à hauteur de 80% pour l'annuité d'emprunt de novembre 2016 non réglée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX, M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

17.1.25. - OPERATIONS FINANCIERES - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur

Les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », Mme LEPRESLE et « Somme à Gauche » votant contre et le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

M. le Président indique qu'il donnera la parole à Mme LEPRESLE à la fin de l'examen des rapports de la 1^{ère} commission afin qu'elle puisse exposer une question orale.

17.1.26. - OPÉRATIONS FINANCIERES : AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur

M. STOTER s'interroge d'une part sur le caractère réellement imprévu des dépenses imprévues et d'autre part souhaite savoir si une réponse a été apportée quant aux raisons de l'impayé de SOLIHA.

M. de JENLIS lui indique que la Caisse des Dépôts et Consignations n'ayant pas validé le plan de redressement de SOLIHA, la garantie accordée par le Département a été mise en œuvre sur une annuité impayée en novembre 2016.

M. le Président dit attendre des éclaircissements de la CG2LS et de SOLIHA concernant ce sujet préoccupant.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », Mme LEPRESLE et « Somme à Gauche » votant contre.

17.1.27. - OPERATIONS FINANCIERES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - M. Pierre BOULANGER, Rapporteur, conclusions adoptées

17.1.28. - AIDE À LA DECISION - Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme WYBO espère que le Département de la Somme fera également preuve de solidarité envers les îles du sud de la Guadeloupe, frappées par l'ouragan Maria, comme il le fait pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

En réponse, M. HAUSSOULIER lui indique que la solidarité s'exprime déjà à ce sujet par la mise à disposition des services d'incendie et de secours mobilisés pour venir en aide à ces populations victimes du dérèglement climatique, en particulier la mise à disposition du directeur départemental du SDIS lui-même.

**17.1.29. - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE :
REPARTITION DU PRODUIT 2017 – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées**

M. STOTER constate que les évolutions législatives ont conduit à revoir les clés de répartition de la TADEM ce qui revient à réduire les dotations de péréquation mais également celles de l'Etat. Il affirme que des ajustements devront être envisagés dans la mesure où la carte de l'intercommunalité va évoluer à court terme.

Pour M. LEC, il apparaît logique de respecter la liberté des communes dans l'établissement de la carte de l'intercommunalité, sachant que le Préfet aura le dernier mot en ce domaine et que une CDCI restreinte doit se réunir ce vendredi.

M. LOGNON fait part de son agacement quant à la prétendue liberté des communes.

17.1.30. - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES – MME Christelle HIVER, Rapporteure, conclusions adoptées

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DAVERGNE pour Mme TEMMERMANN, M. DELNEF pour M. LEC.

17.1.31. -ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL - BUDGET ANNEXE – MME Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

17.1.32. - COMMUNICATION - M. Pierre BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président s'étonne du vote d'abstention du groupe « Somme à Gauche » car il s'agit, en l'espèce, de faire des économies, comme pour le déjeuner des élus.

M. STOTER déplore de ne pas avoir été informé de la suppression des repas destinés aux élus quand il n'y a qu'une demi-journée de séance publique avant de recevoir sa convocation à la présente séance.

M. CASIER propose l'annulation de tous les repas en solidarité avec toute la population.

M. le Président souhaite que le groupe « Somme à Gauche » formalise cette demande et elle sera examinée.

M. RENAUX juge le débat autour du repas des élus « affligeant » et s'en sent honteux.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et Mme LEPRESLE s'abstenant.

17.1.33. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et Mme LEPRESLE s'abstenant.

17.1.34. - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

17.1.35. - SECURITE CIVILE - M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER estime logique de pouvoir pour une autorisation de programme ouverte à hauteur de 5M€ de la couvrir en crédits de paiement à hauteur de 1,5M€. Il se réjouit de cet appui au SDIS.

17.1.36. - COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE - M. Laurent SOMON, rapporteur, conclusions adoptées

Les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », Mme LEPRESLE, « Somme à Gauche », « Union des Droites Populaires » indiquent qu'ils ne prendront pas part au vote sur ce rapport ainsi que sur les deux rapports suivants.

17.1.37. - ELECTION DES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - M. Laurent SOMON, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président constate qu'une seule liste a été déposée pour pourvoir chaque poste de la commission permanente, les nominations prennent donc effet immédiatement.

17.1.38. - DESIGNATIONS – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

17.1.39. - VŒU « CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE LA SOMME AUX TRAVAUX DE LA CONFERENCE NATIONALE DES TERRITOIRES » (déposé par les groupes « somme, droite et indépendante » et « centre et indépendants »), M. Hubert de JENLIS, Président, rapporteur

En réponse à M. LEC, M. le Président lui indique qu'il est favorable au report de l'examen de ce vœu demain par la 1^{ère} commission pour aboutir si possible à une délibération la plus commune possible et prenant en compte les ajouts du groupe « Somme à Gauche », tout en soulignant que la version d'origine sera maintenue par les auteurs du vœu. En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président indique qu'il ne s'agit pas de refuser de prendre en charge l'accueil des mineurs non accompagnés, mais d'aboutir à un financement de leur prise en charge.

L'examen du vœu est reporté à la séance publique du 27 septembre.

Mme LEPRESLE expose sa question orale et souhaite plus précisément savoir comment le Département va garantir les recettes pour la réalisation du Canal Seine Nord Europe.

M. le Président estime qu'il s'agit d'une question pertinente pour qui connaît mal le sujet. Il expose les clés de répartition des financements entre l'Union Européenne, l'Etat et les collectivités territoriales. Ainsi la participation du Département de la Somme a été évaluée à 70M€ mais M. le Président indique que des subventions sont à rechercher auprès d'autres collectivités telles la Région Ile de France ou du Département du Val d'Oise. Il rappelle en outre que ce ne sont pas les collectivités qui souscrivent l'emprunt mais la société de projet. Quant aux recettes elle ne peuvent pas être fondées sur une écotaxe dont l'impact serait négatif pour les entreprises locales et nuirait à l'implantation d'autres entreprises, notamment logistiques. Pour conclure, M. le Président constate que face au projet du Canal Seine Nord Europe seul le groupe « Les Elues Ecologistes » s'arc-boute alors que 40 000 emplois sont en jeu.

Mme LEPRESLE juge contradictoire de qualifier le projet du Canal Seine Nord Europe d'écologique car la majorité des transports se fera par camion, elle cite à cet effet l'exemple d'Amazon et que le Canal sera en concurrence avec le transport ferroviaire. Elle s'interroge sur les modalités pour garantir un emprunt de 700 M€ et affirme que les plateformes le long du Canal ne sont pas pris en compte dans ce montant.

M. le Président lui rappelle que les plateformes ont été retirés du projet par M. PAUVROS.

Mme WYBO s'étonne de cette discussion alors qu'un vœu a été déposé sur ce sujet et que les observations de Mme LEPRESLE sont issues du rapport de la Cour des Comptes.

17.2.34. - SOUTIEN A LA PARENTALITE – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

M. le Président indique à Mme LEPRESLE et Mme DARRAS que les baisses dans les crédits consacrés à la formation des assistantes maternelles sont liées à un problème d'annulation desdites formations par le CNFPT.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DENIS pour Mme LEPRESLE.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », « Les Elues Ecologistes », « Somme à Gauche » et « Union des Droites Populaires » votant contre.

17.2.35. - SOUTIEN A LA PARENTALITE – Mme Jocelyne MARTIN, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DUCROCQ indique qu'elle s'abstiendra sur ce rapport.

17.2.36. - PREVENTION AUPRES DE LA JEUNESSE – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Mme LEPRESLE indique qu'elle votera contre ce rapport car elle estime que la baisse de 70 000 € des subventions touche en premier lieu les associations Yves LeFebvre et l'APAP qui interviennent dans les quartiers les plus défavorisés.

M. le Président précise être en attente d'une réponse de l'ARS au sujet de l'ouverture d'une 3^{ème} Maison des Adolescents dans l'est du département, mais que l'ARS privilégie l'ouverture dans les autres départements picards qui ne disposent pas pour l'instant de telles maisons.

M. CASIER observe qu'un BS est destiné à corriger les décisions prévues au Budget primitif mais que le BS actuel cumule les réductions alors que les besoins sont énormes.

M. le Président lui répond qu'il ne semble avoir qu'une vue partielle des chiffres de ce BS.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », « Les Elues Ecologistes », « Somme à Gauche » votant contre et Mme DUCROCQ s'abstenant.

17.2.37. - PREVENTION SANITAIRE - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », « Les Elues Ecologistes », « Somme à Gauche » votant contre et Mme DUCROCQ s'abstenant.

17.2.38. - ACTIONS EDUCATIVES AUPRES DES MINEURS - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Mme CARON précise qu'il ne s'agit pas d'une baisse des subventions versées à l'association Yves Lefebvre mais que, depuis plusieurs mois, une baisse des mesures d'AEMO ordonnée par le juge est constatée et corrélativement une augmentation des mesures de placement. Elle souligne que 5M€ sont consacrés annuellement aux AEMO et que la baisse n'est que de 85 000 €.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre.

17.2.39. - RSA ET AIDES FINANCIÈRES AU PARCOURS D'INSERTION – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

Mme LEPRESLE indique qu'elle votera contre ce rapport en raison des coupes opérées dans les budgets relatifs aux mesures individuelles et de la « chasse aux fraudeurs ». Elle juge que l'accès aux aides individuelles est verrouillé ne laissant aux bénéficiaires aucune aide en dehors du RSA.

Mme HIVER affirme qu'en tant qu'élue de terrain elle est également confrontée à la précarité et que l'opposition n'a pas le monopole de la connaissance des bénéficiaires du RSA, ni du « terrain ».

En réponse à Mme DARRAS, M. le Président lui indique que l'instruction dématérialisée des demandes est du ressort de l'Etat et non du Département.

Mme DAMIS-FRICOURT dit s'interroger sur l'ensemble des baisses constatées sur les crédits du RSA et sur les mesures d'accompagnement social personnalisé et y voit la manifestation d'une volonté politique. Elle juge nécessaire de communiquer auprès des Samariens pour affirmer que la fraude au RSA reste exceptionnelle.

M. le Président se défend de s'être jamais exprimé publiquement sur la question d'une « chasse aux fraudeurs » mais dit rechercher la politique du juste droit, poser des règles et les faire respecter. Il invite Mme DAMIS-FRICOURT à l'accompagner lors d'une de ses permanences. En réponse à M. CASIER, il lui rappelle qu'il s'agit d'appliquer une prudence budgétaire.

Mme DUCROCQ fait part de son expérience en tant qu'élue de terrain et indique utiliser son indemnité d'élue afin de permettre à certaines personnes de rebondir face à une difficulté.

Mme de WAZIERS en réponse à Mme MARCHAND lui indique que toutes les informations demandées quant aux attributions, à la composition, au calendrier des réunions de la commission technique et au barème appliqué lui seront transmises.

Mme MARCHAND dénonce l'effet délétère de l'émission « La rue des allocs » sur la population Samarienne en général et invite à prendre de la hauteur dans les débats.

Mme de WAZIERS réaffirme que chaque dossier RSA est examiné consciencieusement, que peu sont qualifiés de fraude et qu'en cas d'indu, le remboursement fait l'objet d'un étalement.

S'adressant à Mme DUCROCQ, M. CASIER affirme que sa démarche s'apparente à de la charité et non à de la solidarité. Il ajoute que ce rapport démontre la volonté de faire des économies et que la véritable fraude est celle de l'évasion fiscale.

Mme LEPRESLE s'adressant à Mme DUCROCQ, se défend de toute critique envers une action individuelle de solidarité mais juge que les politiques publiques sociales de solidarité sont guidées par des choix budgétaires et, qu'en l'espèce, la majorité départementale de droite a fait le choix de diminuer les aides aux plus précaires.

M. le président s'inscrit en faux contre cette affirmation, le rapport prévoyant une inscription supplémentaire de 8,5M€ et refuse d'entendre dire qu'il fait des « économies sur les pauvres » alors que la démarche est d'établir des règles.

Mme DAMIS-FRICOURT dit souhaiter que le non-recours au droit soit évoqué et estime que bien qu'il soit tout à l'honneur de Mme DUCROCQ d'avoir aidé une personne en difficulté, cela ne constitue pas une solution pour lutter de manière globale contre la précarité.

Mme DUCROCQ affirme que le non-recours au droit est souvent constaté dans le milieu agricole.

M. STOTER prend acte des choix opérés et en prend acte. Il estime que le débat au sujet de la manière d'intervenir dans les politiques de solidarité est normal.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour M. RENAUX, Mme TEMMERMANN pour Mme DARRAS, M. DAVERGNE pour M. PIOT.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » s'abstenant.

17.2.40. - INSERTION - Mme Isabelle DE WAZIERS, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche » votant contre.

17.2.41. - LOGEMENT ET HABITAT - Mme Isabelle DE WAZIERS, rapporteure

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant à l'exception de Mme DAMIS-FRICOURT et M. STOTER votant pour, le groupe « Les Elues Ecologistes » et M. LEC votant contre, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français », « Centre et Indépendants », « Somme Droite et Indépendante » et « Union des Droites Populaires » votant pour.

Avant de lever la séance, M. le Président indique que la séance publique reprendra demain mercredi 27 septembre à 10 heures.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 18 heures 12).

LE PRESIDENT,
M. Laurent SOMON



LA SECRETAIRE,
Mme Margaux DELETRE

